

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## Activité de Prestations de Service

### 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes transactions commerciales entre FREDON AURA et son client dans le cadre de prestations signées par un contrat, un bon de commande ou un devis (hors formations)

### 2 - Offre de Prix

FREDON AURA établit un devis écrit et gratuit.

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- est valable **3 mois** à compter de la date de son établissement par FREDON AURA et n'inclut que les prestations qui y sont décrites
- est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature ; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée au client

### 3 - Délais d'exécution

Les parties conviennent dans le devis d'une période d'exécution.

Cette date est indiquée à titre indicatif. Les retards ne pourront pas être invoqués pour justifier l'annulation du devis ou au paiement de dommages intérêts par FREDON AURA.

### 4 - Règlement par le client et mode de règlement

Une facture d'acompte pourra être demandée au client en fonction de l'avancée de réalisation de l'action.

La facture (ou facture de solde) sera envoyée aux clients à la fin de la réalisation de l'action. Elles sont payables à FREDON AURA, à réception.

Pour les collectivités territoriales, la facture sera déposée sur la plateforme CHORUS PRO à condition d'avoir toutes les mentions nécessaires au dépôt de celle-ci.

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de FREDON AURA ou par virement comme indiqué sur la facture (faire mention du numéro de la facture pour tout règlement).

### 5 - Modalités de retard de paiement et indemnité forfaitaire

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance assortie d'une indemnité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en plus d'une indemnité forfaitaire de 40 € dès le 1er jour de retard (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 / Article L.441-6 du code du commerce).

En cas de défaut de paiement d'une facture antérieure, FREDON AURA se réserve le droit de refuser toute nouvelle transaction avec le même client.

### 6 - Propriété intellectuelle - Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au client à la fin des travaux constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par le code de la propriété intellectuelle.

En conséquence le client s'interdit en dehors de sa structure d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents papier ou informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de FREDON AURA.

### 7 - Confidentialité des données

FREDON AURA respecte la vie privée de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, soient considérées comme des informations confidentielles. FREDON AURA s'engage à utiliser ces informations uniquement dans le cadre de ses activités.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016 679, le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant [contact@fredon-aura.fr](mailto:contact@fredon-aura.fr).

### 8 - Règlements des litiges

En cas de contestation ou de litige quant à l'exécution d'une action de prestation, FREDON AURA et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, seul le Tribunal du siège social de FREDON AURA est compétent.

### 9 - Assurance

FREDON AURA a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle qui couvre l'ensemble de ses activités.